

## **PROCEDURE D'ENVOI DU RESULTAT ET DE LA FEUILLE DE MATCH**

(ART. 93 DU REGLEMENT SVRV)

### **Résultat**

Le premier arbitre annonce le résultat au moyen de la plateforme officielle en ligne dès la fin de la rencontre. Il saisit les informations requises dans leur intégralité.

### **Feuille de match**

Le premier arbitre envoie la photo lisible de l'intégralité de la feuille de match originale par e-mail à **fm@svrv.ch** ou par Whatsapp au **079 943 59 60** le jour du match.

Le premier arbitre conserve la feuille de match originale jusqu'à la validation du résultat dans le système. Sur requête, il peut être amené à l'envoyer au secrétariat dans un délai de 2 jours ouvrables.

### **Sanction**

Une amende de CHF 20.- sera facturée pour l'absence de communication ou la communication erronée ou tardive du résultat et une amende de CHF 50.- pour l'envoi tardif (de la photo) de la feuille de match. Ces factures sont adressées au 1er arbitre.